

Document de Programme de Pays pour le Tchad (2006-2010)*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2 – 11	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	12 – 17	4
III. Programme proposé.	18 – 25	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	26 – 30	7
 Annexe		
Cadre de résultats et d’allocations des ressources pour le Tchad (2006-2010)		9

Introduction

1. Le présent descriptif de programme de pays a été formulé par le Gouvernement de la République du Tchad et le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) dans le cadre du Bilan Commun de Pays (BCP) et du Plan-cadre des Nations unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) lancés en février 2004 avec la participation de toutes les parties prenantes : le gouvernement, les agences du SNU, les autres partenaires du développement et la société civile, y compris le secteur privé. Les axes stratégiques retenus dans le présent cadre sont ainsi en cohérence avec ceux du PNUAD et avec les principales stratégies macro-économiques ou sectorielles adoptées par le pays dans les domaines de la bonne gouvernance et de la lutte contre la pauvreté.

I. Analyse de la situation

2. Une paupérisation extrême continue de frapper la population tchadienne : l'indicateur du développement humain (IDH) s'est établi en 2002 à 0,379 plaçant le pays au 167^e rang mondial sur 177 pays. Tel qu'il a été constaté dans le bilan commun de pays (BCP), la plupart des autres indicateurs socio-économiques disponibles accusent une détérioration des conditions de vie. Plus de deux personnes sur trois se situent en dessous du seuil international de pauvreté qui est de 1 dollar par tête et par jour. La proportion de la population souffrant de malnutrition est de 32 %, tandis que celle de la population n'atteignant pas le minimum calorique est de 44,2 %. Le taux net de scolarisation dans le primaire est de 56,6 % ; celui des filles est plus bas se situant à moins de 40 % dans le primaire, dépassant à peine 20 % dans le secondaire contre moins de 15 % dans le supérieur. La mortalité infanto-juvénile, comme la mortalité maternelle, restent élevées à respectivement 194 pour 1 000 et 827 pour 100 000 naissances vivantes. Une proportion de seulement 31,3 % de la population a accès à l'eau potable. Bien que ces données datent des enquêtes menées en 1997/1999 et 2000, la situation ne doit pas s'être améliorée et on peut raisonnablement s'attendre à une détérioration dans bien de cas, en particulier s'agissant de l'écosystème.

3. Au regard de sa vitesse de propagation et de ses conséquences dévastatrices sur l'activité économique et sociale, la pandémie du VIH/SIDA pose au pays des problèmes de développement dont l'acuité n'est que partiellement reflétée par les statistiques disponibles. Selon diverses sources, le taux d'infection au VIH parmi les adultes s'établirait entre 5 % et 12 %. Quoique se situant en dessous des réalités nationales, ces estimations ne soulignent pas moins la gravité du problème du SIDA et justifient l'intégration dans ce descriptif de programme de pays d'un axe stratégique sur la lutte contre la pandémie.

4. Les faiblesses de la gouvernance démocratique au Tchad se présentent sous de nombreuses facettes. Des efforts doivent être fournis pour une gestion plus transparente et un respect strict de l'obligation de rendre compte. La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire doit être renforcée pour rendre le cadre institutionnel, politique et juridique propice à la mise en œuvre des activités de développement. En plus de leur faible indépendance, les systèmes juridiques et judiciaires sont difficiles d'accès à la grande majorité des tchadiens en raison de leur coût et de leur éloignement géographique. La société civile est relativement active et engagée dans les domaines de la défense des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême. Cette participation reste encore entravée par toutes sortes de lacunes dont notamment la faiblesse des capacités matérielles, financières et humaines des organisations de la société civile. D'une manière générale, la participation de ces organisations, des partis politiques, du secteur privé et de tous les acteurs sociaux demeure encore à développer, notamment par la mise en place d'un cadre légal et réglementaire propice. De même, les médias manquent cruellement de moyens et l'accès du public à l'information économique et sociale demeure limité en raison des attermoissements dans la mise en œuvre des lois et des textes législatifs.

5. La situation de la République du Tchad est marquée par :

- la résurgence de la crise et de l'insécurité humanitaire avec les retombées des conflits dans le Darfour soudanais sur les populations demeurant à la frontière Est, constituant ainsi une menace potentielle à la relative stabilité politique et économique dont jouit le pays depuis plusieurs années ;

- la présence de mines et d'engins non explosés, héritage d'années de conflits internes, qui entrave la mise en œuvre de projets de développement et constitue un facteur aggravant de la pauvreté pour la population des zones touchées.

6. Des perspectives prometteuses de sortie de crise existent et résident surtout dans l'exploitation des ressources pétrolières qui permettra de doubler les ressources budgétaires du pays et aura des effets positifs sur la croissance de l'économie du Tchad et les conditions sociales de ses populations. En effet, tirée par les investissements pétroliers, l'économie tchadienne a connu une croissance évaluée à 9,3 % et 9,5 % respectivement en 2002 et 2003. On estime à 35,9 % le taux de croissance du PIB réel en 2004 qui a été propulsé par l'exploitation et l'exportation du pétrole. Ce taux se stabilisera à 4 % en moyenne pendant la période 2005-2020.

7. Les retombées positives de l'exploitation pétrolière dépendent cependant de la capacité du pays à transformer les revenus pétroliers en investissements publics efficaces qui créent des capacités de production et de consommation dans le pays. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place des modalités de gestion des revenus pétroliers avec l'adoption de décrets présidentiels instituant des mécanismes et règles d'affectation de ces revenus sous le contrôle du Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières. Les allocations budgétaires se sont même accrues en faveur des secteurs prioritaires de réduction de la pauvreté que sont la santé, l'éducation, les infrastructures et le développement rural. Cependant, ces allocations restent encore marquées par l'insuffisance de capacités d'absorption et par des dysfonctionnements de la chaîne des dépenses. Résultat : les affectations des crédits budgétaires accusent un biais significatif en faveur des secteurs non prioritaires.

8. En réponse à la situation décrite ci-dessus et du fait du niveau de son endettement, le gouvernement s'est engagé dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Le pays fait maintenant partie de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), initiative renforcée en 2001, ce qui a permis d'améliorer son profil vis-à-vis de la dette. Le service de la dette due, après prise en compte de l'assistance PPTE, a en effet baissé de 14,3 % des exportations en 2002 à 7,2 % en 2003 et à près de 2 % en 2004. L'encours de la dette extérieure a atteint

772 329 milliards de francs CFA à fin septembre 2004, contre 758,3 milliards fin septembre 2003, soit une hausse de 1,8 %. On observe cependant une hausse régulière de l'encours de la dette publique extérieure (en milliards de francs) avec un taux de croissance moyen annuel de 20 % sur la période 1993-1999. En moins de 10 ans, l'encours de la dette publique extérieure a doublé.

9. Après plus d'une année d'absence de programme macro-économique, les progrès accomplis au second semestre 2004 ont permis de conclure un Programme de moyen terme (2005-2007) soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FPRC) et appuyé par les principaux partenaires au développement : la Banque mondiale, l'Union européenne, la Coopération française et les agences du SNU. Ce programme vise trois axes : (i) le maintien d'un environnement macro-économique stable propice au développement du secteur privé et à l'investissement, notamment dans le secteur non pétrolier ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance ; (iii) l'accélération de la mise en œuvre des politiques sectorielles stratégiques pour le développement du pays.

10. Le cadre de référence de tous ces programmes est la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) élaborée avec l'appui du PNUD. Elle couvre la période 2003-2015 et se décline en cinq principaux axes : (i) la promotion de la bonne gouvernance, notamment par la consolidation de l'Etat de droit, et le renforcement des capacités de la société civile ; (ii) le maintien d'une croissance forte et soutenue, notamment par la mise en valeur des sources de croissance, la promotion du secteur privé et le développement du secteur prioritaire des infrastructures ; (iii) l'amélioration du capital humain ; (iv) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ; (v) la restauration et la sauvegarde des écosystèmes. Des dimensions importantes de la SNRP, ont d'ailleurs été érigées en stratégies nationales distinctes, telles que la Stratégie nationale de bonne gouvernance (SNBG), le Programme intégré de développement rural (PIDR), la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Mines et les Engins Non Explosés, etc.

11. Si l'ensemble des partenaires au développement considère le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) comme l'unique, sinon le principal, cadre de référence pour leurs interventions

au Tchad, beaucoup reste à faire pour que le document soit reconnu de façon effective par la partie nationale, pour que sa stratégie macro-économique soit en cohérence avec les stratégies mises en œuvre au niveau sectoriel, et pour assurer le suivi et l'évaluation de son impact sur les conditions des pauvres.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

12. La stabilité politique du Tchad a permis une programmation sans accroc des interventions du PNUD. Le Cadre de coopération 2001-2005 s'est focalisé sur deux domaines : (i) la gouvernance, avec un accent particulier sur la décentralisation et la modernisation de l'Etat civil ainsi que le soutien aux réformes de la gestion économique ; (ii) la lutte contre la pauvreté consistant notamment en un appui aux activités génératrices de revenus, à la protection de l'environnement et à la lutte contre le VIH/SIDA.

13. L'examen à mi-parcours du programme 2001-2005 conduit en 2003 a confirmé la pertinence de ces domaines d'activité au regard des priorités du gouvernement et du contexte du pays. L'assistance du PNUD durant la période du programme a été jugée bénéfique, dans la mesure où elle a permis d'appuyer le gouvernement dans la formulation de stratégies, de plans d'action et de programmes dans des secteurs importants tels que l'environnement, l'eau, l'habitat, la justice et la lutte contre la pauvreté.

14. Le plaidoyer développé tout au long de la période sur la base notamment du premier Rapport national sur le développement humain a permis l'appropriation nationale des thèmes de la gouvernance, de la lutte contre la pauvreté et de la problématique liée à la différence entre les sexes. Ces thèmes font maintenant partie intégrante des programmes nationaux comme la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP), la Stratégie nationale de bonne gouvernance (SNBG) ou les programmes macro-économiques mentionnés ci-dessus.

15. La stratégie de dialogue et d'ouverture a permis de mobiliser un volume significatif de ressources extra-budgétaires en partage des coûts engagés par le gouvernement, l'Union européenne et la Coopération française. Il est impératif cependant de créer et de

systématiser les mécanismes de coordination et de concertation entre partenaires du développement et entre ceux-ci et le gouvernement pour développer des synergies et accroître davantage l'efficacité et l'impact des interventions.

16. Dans les domaines des appuis aux communautés de base, les interventions du PNUD ont eu et continuent d'avoir un impact quantitatif et qualitatif certain sur les groupes bénéficiaires des activités génératrices de revenus, par exemple le maraîchage, lesquels ont quelque peu amélioré leurs revenus et donc leur accès à des services sociaux (santé, éducation) de qualité.

17. D'une manière générale, on tire de la mise en œuvre du programme de coopération du PNUD au Tchad les enseignements suivants : (i) l'approche programme et la démarche participative se sont avérées efficaces comme méthodes de mise en cohérence des actions de développement, de promotion de partenariats stratégiques, de mobilisation de ressources ou d'appropriation nationale des programmes et projets garantissant une certaine pérennisation de leurs acquis ; (ii) les actions d'appui à la coordination humanitaire entreprises en faveur des réfugiés et des populations dans les zones touchées par les conflits ont démontré la pertinence et l'efficacité d'une stratégie de sortie de crise basée sur le continuum de l'humanitaire au développement ; (iii) la modicité des ressources commande un centrage sur des actions d'appui-conseil et une concentration sur quelques domaines d'intervention ; (iv) la généralisation de la modalité d'exécution nationale (NEX) nécessite de renforcer la gouvernance, condition pour une gestion transparente dans le cadre des règles et procédures du PNUD ; (v) le recours à la modalité d'exécution directe (DEX), de plus en plus requis par les accords de partenariat, nécessite le renforcement des capacités humaines du Bureau ; (vi) les règles et procédures du PNUD ou leur application sont encore perçues comme source de pesanteurs bureaucratiques qui plombent l'exécution des programmes et projets ; (vii) un plaidoyer s'avère nécessaire en faveur d'une politique qui stabilise le personnel national en relation avec les programmes et projets du PNUD.

III. Programme proposé

18. Au regard des priorités définies dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et des domaines d'intervention du PNUD, le présent descriptif de programme de pays a retenu de centrer l'action sur la problématique de la gouvernance qui constitue en effet le secteur d'intervention où le PNUD dispose d'un certain avantage comparatif et qui sied le mieux au contexte actuel du Tchad, pays à la recherche de voies et de moyens permettant d'utiliser efficacement et démocratiquement ses revenus pétroliers pour donner des réponses appropriées au problème du sous-développement humain. L'appui à la gouvernance se justifie également comme moyen de créer les conditions propices à la conduite des interventions dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, lequel dans le cadre de ce présent programme de pays vise quatre cibles des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à savoir : réduire la pauvreté monétaire, sauvegarder l'environnement, accroître l'accessibilité à l'eau potable et réduire la propagation du VIH/SIDA. Deux autres cibles des OMD sont poursuivies dans le cadre de l'appui à la gouvernance économique pour la promotion des échanges commerciaux et la mobilisation de l'aide au développement.

A. Lien avec le PNUAD

19. L'impératif de saisir les opportunités de l'ère pétrolière constitue le thème majeur du Plan-cadre des Nations unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) élaboré par les agences des Nations unies en étroite collaboration avec les autres partenaires au développement en vue de renforcer les synergies et l'impact de leurs interventions dans la période 2006-2010, selon les axes de coopération prioritaires identifiés dans le bilan commun de pays. Le PNUAD 2006-2010 articule autour de ce thème central cinq principaux axes stratégiques pour l'action du Système des Nations unies au Tchad, à savoir : (i) améliorer le capital humain ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance démocratique et économique ; (iii) restaurer et sauvegarder les écosystèmes ; (iv) anticiper et gérer les crises et les urgences ; (v) lutter contre le VIH/SIDA. Le PNUD apportera sa contribution à chacun de ces cinq axes tout en concentrant ses actions sur l'axe stratégique de la gouvernance.

B. Objectifs du programme

Sous-programme 1 : Promotion de la bonne gouvernance

- **Axe stratégique 1.1 : Gouvernance démocratique**

20. En matière de gouvernance démocratique, le PNUAD cherche à ce que les populations et les organisations de la société civile soient en mesure de participer et de contrôler le processus de prise de décision dans la gestion de la chose publique. Le programme de pays contribuera à la réalisation de cet objectif en se concentrant sur le thème de la participation décliné en deux axes principaux. Le premier vise à terme une amélioration du processus démocratique à travers des mécanismes et institutions plus crédibles, un dialogue permanent entre le gouvernement, l'opposition et la société civile sur la réforme de la justice, et une participation active de la population dans la gestion du développement local. Les principales actions dans ces domaines porteront sur l'amélioration du processus électoral, sur la décentralisation et l'organisation de concertations régulières entre le gouvernement, l'opposition et la société civile. Le deuxième axe concerne la participation effective des principaux acteurs nationaux à la promotion des droits de l'homme. Le PNUD contribuera au renforcement des capacités de ces acteurs, assurera leur connaissance des droits de l'homme et encouragera leur participation à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan d'action de promotion des droits de l'homme. En particulier, des campagnes de sensibilisation seront menées sur l'importance et le droit d'accéder à l'Etat civil ; une banque de données en la matière sera mise en place.

- **Axe stratégique 1.2 : Gouvernance économique**

21. En matière de gouvernance économique et d'entreprise, le PNUAD vise la mise en place d'un environnement incitatif qui crée une dynamique de développement endogène d'une part, et la promotion d'autre part d'un secteur privé entreprenant qui prépare la croissance hors pétrole. En ce qui concerne l'environnement incitatif, les actions retenues dans le programme de pays renforceront les capacités du gouvernement à coordonner le développement, mobiliser les ressources internes et externes, les utiliser d'une manière efficace qui crée des capacités de production et de consommation dans une économie tchadienne intégrée dans l'espace régional et sous-

régional. Les appuis du PNUD porteront sur la mise en place des instruments de programmation stratégique (cadre macro-économique, cadre de dépenses à moyen terme, budgets de programme), **des outils et des mécanismes de transparence et de lutte contre la corruption (code d'éthique et déontologie, manuels de procédures)** dans les ministères prioritaires de lutte contre la pauvreté et de défense des droits de l'homme (santé, éducation, développement rural, infrastructure, justice). Ces instruments permettront d'utiliser les revenus pétroliers et autres sur la base de stratégies sectorielles et macro-économiques qui concourent effectivement au développement humain et à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il s'agira également d'appuyer le fonctionnement des mécanismes de l'Observatoire de la pauvreté pour le suivi et évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, des OMD, et du développement humain durable (DHD) ainsi que la production d'indicateurs fiables pour ce faire. Le PNUD poursuivra sa collaboration actuelle avec les autres partenaires (FMI, Banque mondiale, Union européenne, France) qui sont actifs dans ce domaine de renforcement des capacités de gestion. La tenue d'une table ronde aidera par ailleurs à mobiliser des ressources additionnelles pour compléter les revenus pétroliers encore insuffisants au regard des immenses besoins du pays. La table ronde offrira également l'occasion d'un dialogue sur les politiques et les stratégies macro-économiques et sectorielles. Le PNUD assumera également son rôle de facilitateur dans la mise en œuvre du plan d'actions relatif au Cadre intégré du commerce extérieur qui vise à diversifier les sources de croissance de l'économie tchadienne en atténuant les contraintes qui handicapent son intégration au commerce régional et mondial.

- **Axe stratégique 1.3 : Renforcement des capacités de prévision et de gestion des crises**

22. Une des leçons tirées par le SNU de la situation de crise et d'urgence à l'est du pays est que celles-ci doivent être mieux anticipées et gérées, grâce notamment au PNUAD. Pour contribuer à sa réalisation, le PNUD et le gouvernement ont assigné deux objectifs au programme de pays. Premièrement, il est envisagé de rendre les institutions nationales étatiques ou non capables d'anticiper et de répondre de manière adéquate aux situations de crise et d'urgence, en créant ou en améliorant les mécanismes de prévention des conflits et des catastrophes, ainsi qu'en

renforçant les capacités à mobiliser les ressources et à mieux identifier les besoins essentiels des populations réfugiées, déplacées, d'accueil ou d'autres victimes des catastrophes, des mines et des engins non explosés. Deuxièmement, il est plus fondamentalement question d'améliorer à terme les conditions de paix et de sécurité dans le pays en soutenant l'action anti-mines, en réduisant la prolifération des armes légères, et en appuyant le processus de démobilisation et de réinsertion ainsi que l'atténuation des conflits intercommunautaires.

- **Sous-programme 2 : Lutte contre la pauvreté**

- **Axe stratégique 2.1 : Amélioration du capital humain**

23. En ce qui concerne le capital humain, l'effet visé dans le PNUAD consiste à mettre les personnes les plus démunies en mesure d'améliorer leurs conditions de vie. Dans le cadre de ce programme de pays, le PNUD envisage de contribuer de deux manières. Il s'agira premièrement de renforcer directement les capacités institutionnelles et communautaires à accroître les revenus des populations. A cet effet, des incitations financières (micro-finance) et économiques à la production, à la transformation et à la commercialisation seront développées dans les secteurs porteurs tels que l'eau ou la karité. En second lieu, il est prévu de renforcer les capacités institutionnelles de manière à faire bénéficier les populations de meilleurs services en matière d'assainissement, de logement et d'adduction d'eau. Pour les interventions dans le domaine de la lutte contre pauvreté, le présent programme de pays mettra l'accent sur la diffusion et l'exploitation des expériences probantes de construction de logements sociaux et de distribution d'eau sur une échelle réduite (une localité, une région, une communauté ou une structure) en vue de leur appropriation et généralisation. Ceci nécessitera de développer un plaidoyer pour impliquer davantage les ONG ainsi que les gros bailleurs de fonds tels que l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAD), ou la France.

- **Axe stratégique 2.2 : Gestion des ressources naturelles et des écosystèmes**

24. L'effet recherché dans le PNUAD pour ce qui est des ressources naturelles et des écosystèmes est d'améliorer la gestion de ceux-ci à l'horizon 2010. La contribution du PNUD à cet effet sera de renforcer les

capacités du gouvernement et des communautés locales en vue d'une gestion rationnelle de la biodiversité et des écosystèmes. En fin de cycle, l'action du PNUD aura par ailleurs contribué à doter le pays de capacités humaines qui auront permis d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des instruments de planification et de gestion dans le domaine des changements climatiques. Le PNUD appuiera ensuite la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de la gestion des ressources naturelles, notamment hydrauliques. Des mesures incitatives et coercitives, des plans de formation et d'information seront soutenus pour amener les communautés et les sociétés privées à utiliser des techniques de production et des sources d'énergie favorables à la sauvegarde de l'environnement ou à la restauration des ressources naturelles, en particulier dans les aires protégées (parcs nationaux, réserves, etc.).

- **Axe stratégique 2.3 : Appui à la lutte contre le VIH/SIDA**

25. En matière de lutte contre la pandémie du SIDA, la contribution du PNUD au PNUAD dans la stabilisation de la prévalence à 4,8 %, consistera à réaliser cet objectif dans deux régions d'intervention tout en apportant un appui institutionnel visant à rendre plus visible et mieux coordonnée la réponse nationale au VIH/SIDA. Dans les régions d'intervention, l'action du PNUD visera une implication accrue des communautés afin de faire bénéficier les populations de services adéquats de prévention et de prise en charge. En appuyant par ailleurs les actions tendant à atténuer la discrimination et la stigmatisation des personnes infectées et affectées, le PNUD contribuera à faire bénéficier ces personnes d'une assistance psychosociale, complément indispensable de la prise en charge médicale.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

A. Modalités de mise en œuvre

26. Les résultats mitigés obtenus dans l'application de la modalité de l'exécution nationale (NEX) dans le cadre de la programmation précédente commandent un effort systématique de renforcement des capacités nationales. Entre-temps, cette modalité d'exécution sera appliquée en fonction de l'existence des capacités

de planification, de programmation et de gestion au niveau national.

27. Dans cette perspective, et afin d'assurer une meilleure appropriation des projets/programmes par les entités nationales, le PNUD appuiera le gouvernement dans : (i) la formation à la modalité de l'exécution nationale ; (ii) l'adoption systématique de l'approche participative et du partenariat avec les ONG ; (iii) la Coopération technique entre pays en développement (CTPD) ; (iv) l'usage de la modalité d'exécution directe ; (v) le recours aux Volontaires des Nations unies (nationaux et internationaux) ; (vi) l'utilisation des spécialistes du Centre sous-régional de ressources (SURF) ou de la carte des compétences ; (vii) l'implication des agences du SNU selon leurs avantages comparatifs.

B. Suivi et évaluation

28. La gestion du présent programme de pays sera basée sur le développement d'un système de suivi et d'évaluation intégrant, au niveau de chacun des axes d'intervention prévus, les résultats escomptés et les indicateurs de progrès retenus au niveau du cadre de résultats stratégiques du PNUAD. Ceci requiert d'une part de développer les outils y afférents et de mettre en place des mécanismes de collecte de données fiables et un système fonctionnel d'informations statistiques dans les programmes et projets à mettre en œuvre.

29. L'évaluation des performances du programme de pays se fera sur une base annuelle à travers les instruments du Cadre de résultats stratégiques. A mi-parcours, ce programme fera l'objet d'une évaluation conjointe de toutes les agences du SNU. Outre les modalités de suivi et d'évaluation, des évaluations thématiques et des évaluations d'impact seront réalisées dans le cadre du système de coordonnateur résident. Ces exercices permettront l'ajustement, si nécessaire, des objectifs du programme en fonction du contenu final du PNUAD et des évolutions du contexte national.

C. Mobilisation de ressources

30. Il est projeté de mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre du présent programme de pays en vue de compléter les ressources de base du PNUD. A cet égard, les objectifs de mobilisation des ressources du Bureau sont largement tributaires des faibles capacités d'absorption du pays. Ils seront revus à la hausse au fur et à mesure que cette

contrainte sera atténuée. La stratégie de mobilisation des ressources reposera ainsi sur : (i) le renforcement des capacités d'absorption des structures gouvernementales impliquées ; (ii) l'élargissement et le renforcement du dialogue concernant les politiques, ainsi que l'appui à l'organisation de consultations sectorielles ou thématiques ; (iii) l'accélération des décaissements de contrepartie nationale au financement des programmes, et la systématisation du partage des coûts avec le gouvernement ; (iv) la recherche ou le renforcement d'un partenariat avec le secteur privé, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ; (v) le financement sur les fonds spéciaux d'affectation thématique établis par le PNUD. Le troisième axe portant sur les capacités de prévention et de gestion des crises qui vont nécessiter des financements importants sera pour l'essentiel financé sur des ressources autres que le TRAC 1 et 2 (montants ciblés pour l'allocation des ressources de base).

Cadre des résultats et des ressources

Effet PNUAD 2 : En 2010, les populations et les organisations de la société civile participent et contrôlent équitablement le processus de prise de décision concernant le développement et la gestion de la chose publique ; à l'échelon national, l'environnement social, économique, politique et légal crée une dynamique d'auto-développement et garantit le respect et l'expression des droits humains.					
Axe stratégique 1.1 : Gouvernance démocratique					
Composante 1 du PNUD	Effet de programme	Résultats	Indicateurs de résultats	Rôle des partenaires	Ressources estimées (\$ US)
Promouvoir la bonne gouvernance	Le processus démocratique est amélioré à travers des mécanismes et institutions plus crédibles, un dialogue permanent entre le gouvernement, l'opposition et la société civile et une participation active de la population à la gestion du développement local	<ul style="list-style-type: none"> – L'appui des donateurs au processus électoral est coordonné – Le schéma directeur de la décentralisation est approuvé et mis en œuvre – La réforme de la justice est pilotée 	<p>Un fonds de réserve est mis en place dès mai 2006 ; réunions mensuelles des donateurs</p> <p>Schéma directeur validé en septembre 2005 ; Loi sur le transfert des compétences adoptée ; élections locales tenues dans au moins 70 % des communes</p> <p>Banque de données juridique mise à jour et accessible aux professionnels de la justice</p> <p>Au moins deux cliniques juridiques fonctionnelles ; Cours d'appel de Moundou et Abéché créés</p>	<ul style="list-style-type: none"> – ONU (DAP) (évaluation de la situation, planification électorale) – Union européenne (examen des listes électorales, observation, réforme de la justice, décentralisation) – France (logistique, imprimés et électronique, réforme de la justice, décentralisation) – GTZ (décentralisation développement local) – Banque mondiale (décentralisation, développement local). 	<p>Ressources régulières</p> <p>TRAC 1</p> <p>750 000</p> <p>Autres ressources</p> <p>6 950 000</p>
	Le gouvernement et les organisations de la société civile participent activement à la promotion des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> – Un plan d'action de promotion des droits de l'homme est adopté et mis en œuvre – Les capacités de plaidoyer de la société civile sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins une formation par an destinée aux forces de l'ordre – Observatoire des droits de l'homme créé au sein de la Commission nationale des droits de l'homme, plan d'action disponible en décembre 2006 – Banque de données informatisée sur l'Etat civil fonctionnelle – Plan stratégique triennal de l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET) adopté et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> – Haut Commissariat aux droits de l'homme (cofinancement, formation) – France/AIMF (informatisation des données de l'Etat civil) – UNICEF (Etat civil) – UNFPA (Etat civil) – Union européenne (Etat civil, plateformes) – OANET 	<p>Ressources régulières</p> <p>TRAC 1</p> <p>750 000</p> <p>Autres ressources</p> <p>3 350 000</p>

Axe stratégique 1.2 : Gouvernance économique

<p>Le gouvernement coordonne le développement, mobilise les ressources internes ou externes, et les utilise d'une manière efficace qui crée des capacités de production et de consommation dans une économie intégrée dans l'espace régional et sous-régional.</p>	<p>– Les instruments de cadrage de la programmation budgétaire (cadre macro-économique, cadre de dépenses à moyen terme, budgets de programmes) sont d'usage courant dans les ministères prioritairement bénéficiaires de ressources pétrolières (santé, éducation, développement rural, infrastructure, justice) pour la lutte contre la pauvreté et la défense des droits de l'homme. – Les projets du cadre intégré du commerce extérieur sont mis en œuvre.</p>	<p>Budgets-programmes des ministères prioritaires élaborés ; 30 cadres nationaux maîtrisent le processus. Modèles de cadrage macro-économique dans les organismes compétents (directions de prévision économique, institut de statistiques) disponibles – Cadre réglementaire amélioré</p>	<p>– Gouvernement (Direction des Etudes et de la Planification et Direction Administrative et Financière des ministères) : coordination et élaboration des budgets-programmes – SNU : appui technique à la coordination et l'élaboration des budgets-programmes – Autres partenaires (France, UE, BAD, BM, etc.) : appui technique et financier – Ministère du Commerce, Banque mondiale</p>	<p>Ressources régulières TRAC 1 1 800 000 Autres ressources 2 000 000</p>
	<p>– Mécanismes fonctionnels et indicateurs fiables de l'Observatoire de la pauvreté pour le suivi et l'évaluation de la SNRP, des OMD, et du DHD – Des tables rondes sectorielles sont tenues pour la mobilisation des ressources et le dialogue sur les politiques</p>	<p>Système de collecte des données renforcé ; Devinfo fonctionnel ; Observatoire et autres utilisateurs alimentés régulièrement Consensus sur les politiques ; 80 % des besoins de financement mobilisés</p>	<p>– Ministère du Plan (Direction de la Planification du Développement) – Comité de pilotage de l'Observatoire de la pauvreté – INSEED/Comité de programmes statistiques – France, UE, BAD, etc. – Organisation de la Société Civile (OSC) : membres de l'Observatoire. – Communauté des donateurs : dialogue et financement</p>	
	<p>- Le pays est doté d'instruments et de mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption .</p>	<p>- Nombre de dossiers de corruption instruits ; - Une structure anti corruption fonctionnelle ; - Codes d'éthique par profession ou secteur, manuels de procédures élaborés et vulgarisés ; - Cour des comptes, Inspection Générale des Finances et Collège de</p>	<p>- Union Européenne - France - Banque mondiale - FMI - BAD - ONG - Ministères des Finances - Ministère de la Justice</p>	<p>Ressources régulières TRAC 1 300 000 Autres ressources 700 000</p>

surveillance et de contrôle renforcés

Axe stratégique 1.3 : Renforcement des capacités de prévention et de gestion des crises

Effet PNUAD 4 : En 2010, les situations de crise et d'urgence sont mieux anticipées et gérées.

<p>Le gouvernement dispose de mécanismes appropriés de prévention et de gestion des conflits et des situations de crise et d'urgence</p> <p>Le Gouvernement dispose des moyens appropriés pour respecter ses obligations vis a vis du traité d'Ottawa</p>	<p>– Les dispositifs institutionnels de prévention et de gestion des situations de crise et d'urgence sont mis en place et opérationnels au niveau local/communautaire</p> <p>– 22 % des zones de mines et d'obus sont dépolluées et viabilisées</p> <p>– Le gouvernement dispose d'un plan d'action pour la démobilisation et la réinsertion des combattants</p> <p>– Le système national de contrôle des armes légères est efficace</p> <p>Le Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et les ENE est mis en œuvre.</p>	<p>Plan national de prévention des catastrophes naturelles approuvé ; Système d'alerte précoce disponible ; dispositif de coordination humanitaire en place ; 10 % dépollués d'ici à 2007 ; projet de déminage évalué ; 50 % des habitants de la zone sensibilisés</p> <p>– Plan d'action approuvé</p> <p>– Comité national de réinsertion restructuré</p> <p>– Comité interministériel de lutte contre la prolifération des armes légères mis en place ; la législation tchadienne est révisée et harmonisée par rapport aux conventions internationales et régionales</p> <p>– Une nouvelle loi sur le port et la détention des armes est élaborée et adoptée</p> <p>– Une base de données informatisée des arsenaux est créée et mise à jour régulièrement .</p> <p>Fin 2007 les zones classées a fort impact et a moyen impact sont traitées ou balisées.</p> <p>La population de ces zones a reçu une formation et les comportement a risque ont disparus.</p>	<p>Ministères du Plan, de l'Administration du Territoire, de l'Action sociale et de la Famille, de la Défense, de la Santé ; Direction de la Protection civile ; Commission nationale d'accueil et de réinsertion des réfugiés ; Direction nationale des ONG ; Haut Commissariat national de déminage ; Gouvernements des Etats-Unis, de la Suisse de la Suède ; Mine Advisory Group ; Comité national de réinsertion ; Direction nationale de la démobilisation; Banque mondiale ; Coopération militaire française.</p> <p>HCND : Planification, coordination, mobilisation des ressources.</p> <p>ONG : Supervision des opérations sur le terrain.</p> <p>Donateurs : contribution au financement de la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et les ENE.</p>	<p>Ressources régulières</p> <p>TRAC 1</p> <p>3 530 000</p> <p>Autres ressources</p> <p>2 500 000</p> <p>Ressources régulières</p> <p>1 000 000</p>	
---	--	---	--	--	--

Effet PNUAD 1 : En 2010, dans les zones d'intervention du SNU, les catégories sociales les plus démunies améliorent leurs conditions de vie (accroissement du revenu, sécurité alimentaire assurée, réduction de la malnutrition modérée et sévère des enfants de moins de cinq ans, réduction de la morbidité et mortalité, meilleur accès à l'eau potable et assainissement, éducation de qualité assurée pour tous les enfants et particulièrement les filles.

Composante 2 du PNUD	Effet de programme	Résultats	Indicateurs de résultats	Rôle des partenaires	Ressources estimées (\$ US)
----------------------	--------------------	-----------	--------------------------	----------------------	-----------------------------

Axe stratégique 2.1 : Amélioration du capital humain

Réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement et réduire la pauvreté	30 000 tchadiens ayant un revenu inférieur à 1 dollar par jour gagnent plus d'un dollar par jour dans les zones d'intervention d'ici à 2010	– 20 groupements féminins (environ 400 femmes) doublent et écoulent leur production de beurre de karité – 1 000 unités de production sont installées – 25 coopératives bénéficient des crédits de production grâce aux COOPEC	20 groupements féminins formés Une coopérative créée 100 tonnes de beurre de karité écoulées Cinq coopératives créées annuellement ; audit des COOPEC	Ministères de l'Action sociale et de la Famille, de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Mairies, World Vision, URCOOPEC	Ressources régulières TRAC 1 3 000 000 Autres ressources 250 000
	60 000 citoyens bénéficient des services d'assainissement de qualité, ont accès à un logement décent et la gestion de l'eau potable est décentralisée	– Au moins 5 000 logements sociaux sont construits et cinq quartiers urbains restructurés – Un service régional de l'eau est opérationnel au Mayo Kebbi Ouest	1 000 logements disponibles par an ; un quartier restructuré par an ; service régional de l'eau fonctionnel avant fin 2006 Base locale de données sur les ressources en eau en place avant 2007	Ministères de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, de l'Environnement et de l'Eau, Mairies ; UNDESA, UE, UNHABITAT, AFD	Ressources régulières TRAC 1 2 000 000 Autres ressources 9 000 000

Effet PNUAD 3 : En 2010, les ressources naturelles et les écosystèmes sont bien gérés.

Axe stratégique 2.2 : Gestion des ressources naturelles et des écosystèmes

	La gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont régies par des politiques et des lois conformes aux normes internationales de protection de l'environnement	– Le pays est doté de stratégie et d'instruments de planification et de gestion appropriés dans le domaine des changements climatiques – Un mécanisme de suivi et d'évaluation de la gestion des ressources naturelles est disponible – Des mécanismes de gestion participative sont mis en place dans le cadre des aires protégées (parcs nationaux, réserves, etc.) et utilisés	Stratégie d'adaptation aux effets des changements climatiques élaborée Bases de données eau, flore et faune mise en place ; décrets et arrêtés relatifs au code de l'eau pris Rôle des populations riveraines défini d'ici à 2007 ; conditions de prélèvement ligneux définies	Ministère de l'Environnement et de l'Eau (coordination, exécution et suivi)/OSC dans l'environnement, SCAC (co-financement), UNDESA (exécution, appuis-conseils UNOPS (exécution), FEM (co-financement)	Ressources régulières TRAC 1 1 873 000 Autres ressources 10 000 000
--	---	---	--	---	---

Effet UNDAF 5 : La réponse nationale contre le VIH/SIDA est coordonnée et efficace.

Axe stratégique 2.3 : Appui à la lutte contre le VIH/SIDA

	En 2010, la réponse nationale est plus visible grâce aux NTIC, mieux coordonnée et décentralisée	– Le système national d'information sur le VIH/SIDA est régulièrement mis à jour – Les structures de coordination sont opérationnelles dans le Mandoul oriental et le Mayo Kebbi Ouest	Site web sur le SIDA mis à jour trimestriellement Comités préfectoraux mis en place – Conversations communautaires	Secrétariat exécutif PLNS (coordination et suivi des interventions sectorielle) PNLS (coordination et suivi) Associations (encadrement des	Ressources régulières TRAC 1 1 270 000 Autres ressources 250 000
--	--	---	--	--	--

		<p>– L’approche des conversations communautaires est développée dans le Mandoul oriental et le Mayo Kebbi Ouest</p> <p>– Le déni, la discrimination et la stigmatisation des personnes infectées et affectées sont réduits dans le Mandoul oriental et le Mayo Kebbi Ouest</p>	<p>opérationnelles dans sept sites (10 communautés par site) dans le Mayo Kebbi Ouest et dans cinq sites (10 communautés par site) dans le Mandoul oriental et plan d'action des communautés mis en œuvre.</p> <p>– Analyse de la situation à partir du protocole pour l’identification de la discrimination à l’égard des personnes vivant avec le VIH</p>	<p>communautés dans la mise en œuvre des plans d'action)</p> <p>PNLS, Associations (mise en œuvre de l’évaluation de la situation)</p>	
--	--	--	---	--	--

Abréviations

AFD	Agence Française de Développement	OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
BAD	Banque Africaine de Développement	ONG	Organisation Non Gouvernementale
BM	Banque Mondiale	OSC	Organisation de la Société Civile
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme	PIDR	Programme Intégré de Développement Rural
COOPEC	Coopératives d’Epargne et de Crédit	PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
CPD	Country Program Document	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CTPD	Coopération Technique entre Pays en Développement	PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
DAF	Direction Administrative et Financière	SCAC	Service de Coopération et d’Action Culturelle
DAP	Division des Affaires Politiques	SNBG	Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance
DEP	Direction des Etudes et Prévisions	SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
DevInfo	Base de données pour la gestion de l’Information	SNU	Système des Nations Unies
DHD	Développement Humain Durable	UE	Union Européenne
DPD	Direction de la Planification du Développement	UNDESA	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population
FEM	Fonds pour l’Environnement Mondial	UNHABITAT	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
FMI	Fonds Monétaire International	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance

DP/DCP/TCD/1

FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance	UNOPS	Bureau des Services d'Appui aux Projets des Nations Unies
GTZ	Coopération Technique Allemande	VIH/SIDA	Virus d'Immuno-Déficiences Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficiences Acquis